

Céline Spector
« Commerce, Glory and Empire: Montesquieu's Legacy »¹

« Ce livre ne se met précisément à la suite de personne » : faut-il prendre au sérieux l'affirmation qui clôt l'introduction à la première *Démocratie* ? Où n'y voir, de façon plus subtile, que l'écho d'une proposition énoncée par Montesquieu au terme de sa préface à *L'Esprit des lois* (*prolem sine matre creatam*, une œuvre née sans mère) ? Pour Tocqueville comme pour Montesquieu, il ne s'agit nullement de renoncer à s'inspirer de sources passées, mais plutôt de revendiquer une nouvelle méthode – la « science politique nouvelle pour un monde tout nouveau » invoquée par l'auteur de la *Démocratie en Amérique* s'inscrivant dans le sillage de la science des sociétés dont *L'Esprit des lois* a posé les principes². De la première *Démocratie*, qui articule causes géographiques, lois et mœurs³ à *L'Ancien Régime et la Révolution*, qui reconduit la méthode déployée dans les *Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains*, Tocqueville poursuit le projet de Montesquieu : déterminer les causes des institutions (lois, mœurs) et évaluer leurs effets dans une approche comparatiste ; concevoir l'adaptation de la législation au « génie » du peuple qu'elle doit régir⁴ ; expliquer les ruptures historiques par des causes profondes, sans ôter toute marge de manœuvre à la volonté des hommes.

Pour autant, il ne suffit pas de citer la célèbre phrase de Tocqueville sur ses auteurs fétiches, ceux qu'il fréquente chaque jour (Montesquieu, Rousseau, Pascal)⁵. Au-delà des parallèles convenus, il importe de revenir sur une filiation reconnue par les contemporains – mais reconnue comme dépassée aussi⁶. Après les Constitutionnalistes comme Madison ou Hamilton, Tocqueville sait ce qu'il doit au « plus rare des publicistes » qui fût jamais. Mais à ses yeux, Montesquieu ne fut jamais un homme politique et n'aurait sans doute pas su l'être⁷. Aussi faut-il dissocier théorie et pratique. En tant que théoricien politique, Tocqueville puise des ressources théoriques dans la représentation de l'Angleterre comme république commerçante et libre ; il donne à lire le « modèle américain » aux Français afin qu'ils y voient, à leur tour, la liberté

1. « Commerce, Glory and Empire: Montesquieu's Legacy », in *Tocqueville and the Frontiers of Democracy*, E. Atanassow et R. Boyd éd., Cambridge, Cambridge University Press, 2013, p. 202-220. Ceci est la version française du texte paru en anglais aux CUP.

² R. Aron, « Tocqueville », in *Les Etapes de la pensée sociologique*, Paris, Gallimard, 1967, p. 226-227, 237. Melvin Richter, « The Uses of Theory: Tocqueville's Adaptation of Montesquieu », in *Essays in Theory and History. An Approach to the Social Sciences*, M. Richter ed., Cambridge, Harvard University Press, 1970, p. 74-102, ici p. 101. Voir aussi « Comparative Political Analysis in Montesquieu and Tocqueville », *Comparative Politics*, janvier 1969, p. 129-160 ; David Carrithers, « Montesquieu and Tocqueville as Philosophical Historians: Liberty, Determinism, and the Prospects for Freedom », in *Montesquieu and His Legacy*, R. Kingston éd., Albany, State University of New York Press, 2009, p. 149-177.

³ *DA*, I, II, 9. Concernant *De la démocratie en Amérique* (désormais : *DA*), nous utiliserons le plus souvent (sauf mention contraire) l'édition Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, t. II, 1992, ici p. 354-358. Plus que la seconde *Démocratie*, la première s'inspire de Montesquieu – la seconde devant plus, à bien des égards, à Rousseau ou Pascal (Agnès Antoine, *L'Impensé de la démocratie. Tocqueville, la citoyenneté, la religion*, Paris, Fayard, 2003, p. 9).

⁴ *DA*, I, II, 9, p. 356.

⁵ Lettre du 10 novembre 1836 à Louis de Kergolay : « *There are three men with whom I spend time every day, Pascal, Montesquieu, and Rousseau* », *Œuvres complètes*, désormais OC, Paris, Gallimard, XIII.1, p. 418.

⁶ Molé l'avait relevé : « Vous ne vous êtes pas borné à faire pour l'Amérique ce que Montesquieu avait fait pour les Romains, à exposer son origine, à expliquer son développement et à présager ce qu'elle pourrait acquérir encore, ou les causes qui amèneraient son déclin ; vous l'avez représenté comme ayant devancé la vieille Europe et touché avant elle le but dont elle lui a montré le chemin » (Réponse de M. Molé, 21 avril 1842, OC XVI, 1989, p. 278).

⁷ « J'ai entendu quelquefois regretter que Montesquieu ait vécu dans un temps où il n'eût pu expérimenter la politique dont il a tant avancé la science. J'ai toujours trouvé beaucoup d'indiscrétion dans ces regrets ; peut-être la finesse un peu subtile de son esprit lui eût-elle fait souvent manquer dans la pratique ce point précis où se décide le succès des affaires ; il eût bien pu arriver qu'au lieu de devenir le plus rare des publicistes il n'eût été qu'un assez mauvais ministre, chose très commune » (« Discours prononcé à la séance publique annuelle de l'Académie des sciences morales et politiques du 3 avril 1852 », OC, XVI, p. 231).

« comme dans un miroir » et qu'ils puissent juger du degré de liberté de leurs institutions⁸. En tant qu'homme politique, Tocqueville prend peu à peu ses distances avec l'auteur de *L'Esprit des lois* : son intervention dans le débat sur la colonisation de l'Algérie le conduit à récuser la conception de la colonisation commerçante défendue par Montesquieu à propos de l'Angleterre contemporaine. Il s'agit donc de cerner les points de rupture, par où Tocqueville explore une *nouvelle frontière*, celle de la société démocratique confrontée à la montée inouïe des rivalités impériales.

I. Commerce, Liberté et empire dans *L'Esprit des lois*

a) Esprit de conquête et esprit de commerce

La critique de l'empire territorial élaborée par Montesquieu est désormais bien connue⁹. Si les *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence* montrent que l'extension de l'empire ne peut que mener à son déclin, les *Réflexions sur la monarchie universelle* en fournissent la leçon à l'usage des politiques modernes : nulle hégémonie constante semblable à celle des Romains n'est plus possible en Europe¹⁰. Le thème réapparaît dans *L'Esprit des lois* : la monarchie universelle est désormais dépourvue de sens et si le projet louis-quatorzien avait réussi, « rien n'aurait été plus fatal à l'Europe » (IX, 7). Augmenter sa grandeur réelle au détriment de sa grandeur relative est absurde – l'extension du territoire ne produisant pas un gain de puissance mais un surcroît de vulnérabilité¹¹. Les conquêtes modernes témoignent de l'échec annoncé de telles entreprises. Sous prétexte de civiliser et de convertir, l'Espagne et le Portugal ont été par leur cruauté et leur barbarie plus redoutables que Rome¹². La France ne doit pas suivre l'exemple espagnol, qui « pour garder l'Amérique, fit ce que le despotisme même ne fait pas » – asservir ou détruire les peuples conquis¹³. A cet égard, l'échec du modèle hispanique traduit la loi de tout empire conquérant : il existe des limites « naturelles » à l'extension des républiques et des monarchies, au-delà desquelles leur puissance décline (VIII, 17). Trop vastes, les empires ne parviennent à garantir ni la sûreté extérieure ni la sûreté intérieure. A moins qu'un homme puisse à chaque instant « tenir » un territoire immense (ce fut le cas, exceptionnel dans l'histoire, d'Alexandre puis de Charlemagne), tout empire terrestre est sous le double risque de l'invasion et de l'insurrection. Il est voué à la dissolution ou au despotisme : « le prompt établissement du pouvoir sans bornes est le remède qui, dans ces cas, peut prévenir la dissolution : nouveau malheur après celui de l'agrandissement ! » (VIII, 17).

Pour autant, Montesquieu a également conçu un empire en vue du « bien » des hommes – respectueux de leur liberté et bénéfique à leur raison. Le célèbre exemple d'Alexandre est celui de la formation d'un empire qui ne se contente pas de préserver la diversité des lois, des mœurs et

⁸ Montesquieu, *De l'esprit des lois* (désormais : *EL*), XI, 5-6. Voir Paul Rahe, *Soft Despotism. Democracy's Drift*, New Haven, Yale University Press, 2009 ; Annelien de Dijn, *French Political Thought from Montesquieu to Tocqueville*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008 (qui insiste sur le concept de « libéralisme aristocratique »). Nous moderniserons systématiquement l'orthographe.

⁹ Voir l'ensemble des contributions du numéro spécial « Montesquieu et l'empire », C. Spector éd., *Revue Montesquieu*, n°8, 2005-2006.

¹⁰ Voir C. Larrère, introduction aux *Réflexions sur la Monarchie universelle*, in *OC*, t. II, P. Andrivet et C. Volpilhac-Auger éd. Oxford, Voltaire Foundation, 2000.

¹¹ *EL*, IV, 2 ; IX, 6-9 ; voir *Pensées*, n° 271 (qui porte « mis cela sur les Romains », note biffée). Le livre VIII pose la question de la conservation des principes de façon à exclure le lien entre *ethos* monarchique et esprit de conquête (VIII, 17-18). S'ils acceptent de ne conquérir que tant qu'ils restent dans les « limites naturelles » de leur gouvernement, les monarchies sont récompensées par l'homogénéité nationale de la prospérité (X, 9).

¹² *Lettres persanes*, 117(121) ; *Mes pensées (désormais MP)*, 1268. Sur l'Espagne, voir G. Barrera, « Espagne », *Dictionnaire Montesquieu*, sous la direction de C. Volpilhac-Auger et C. Larrère, <http://Dictionnaire-Montesquieu.ens-lsh.fr>, 2008).

¹³ *EL*, VIII, 18 ; X, 3-4. Montesquieu rompt les associations habituelles entre monarchie et colonialisme, honneur et héroïsme. Même si « l'esprit de la monarchie est la guerre et l'agrandissement » (IX, 2), le ressort des monarchies ne se manifeste plus dans les exploits conquérants. Sur l'honneur, je me permets de renvoyer à *Montesquieu. Pouvoirs, richesses et sociétés*, Paris, P.U.F., 2004, chap. 1.

des coutumes, mais permet le progrès des lumières et la destruction des superstitions « barbares »¹⁴. De la même façon, les Espagnols n'auraient-ils pu apporter, au lieu de « maux infinis », des biens réels (l'abolition de préjugés destructeurs, l'amélioration du sort des peuples conquis) ? Une telle interprétation, sans doute, n'est pas dénuée de risque – et l'on pourra voir poindre ici l'apologie d'un « despotisme éclairé » très éloigné de l'esprit de Montesquieu et de sa critique de la « tyrannie d'opinion »¹⁵. *L'Esprit des lois* défend toutefois une certaine figure de la raison dans l'histoire : le philosophe ne juge pas tant les intentions (construire un empire « en vue du bien », fût-ce au prix de la violence et de la guerre) que les effets, bénéfiques ou nocifs, des institutions. Tout en insistant sur la « dette immense » que la conquête suscite, Montesquieu envisage ainsi « quelques avantages des peuples conquis », soit que la conquête libère un peuple d'une domination tyrannique, soit qu'elle soulage l'oppression et la misère des peuples, soit qu'elle emporte avec elle des effets civilisateurs : elle « peut détruire les préjugés nuisibles et mettre, *si j'ose parler ainsi*, une nation sous un meilleur génie »¹⁶.

Cette tension n'est pas isolée, et l'on pourrait discerner des évolutions révélatrices depuis une pensée de jeunesse où Montesquieu s'attardait sur les lois qu'il jugeait « les plus propres à rendre une république ou une colonie florissante »¹⁷. En témoignent notamment les chapitres décisifs sur les colonies finalement retirés de la version imprimée de *L'Esprit des lois*¹⁸. Le dossier commence en ces termes : « Voici un morceau des colonies lequel entrera, partie dans mon second livre sur le commerce, partie, à la fin du livre sur le nombre des habitants, partie dans le livre XI sur les conquêtes. Voir où cela ira mieux »¹⁹. Le projet initial d'un « livre des colonies » ne vit jamais le jour ; son contenu, qui aurait dû être reversé entre le livre sur l'histoire du commerce (XXI), sur le nombre des habitants (XXIII) et le livre sur les conquêtes (devenu livre X), ne l'a pas été en totalité²⁰. Selon une approche typologique, Montesquieu y précise que les colonies de peuplement ne conviennent qu'aux Etats républicains, et non monarchiques ou despotiques. Seules les républiques peuvent bénéficier des colonies de peuplement qui soulagent les Etats trop peuplés du « fardeau des pauvres citoyens »²¹. A certaines conditions, les implantations peuvent représenter un gain de puissance : « Les colonies doivent garder la forme du gouvernement de leur métropole, ce qui fait une alliance et une amitié naturelle souvent plus forte, que celle qui est fondée sur les conventions. C'est ainsi que les diverses colonies de l'Amérique ont divers gouvernements conformément à celui des peuples qui les ont établies. Elles doivent garder la religion, les mœurs et les manières de la métropole »²². Les colonies de peuplement peuvent être bénéfiques, pour peu qu'elles élaborent des lois « sages » (intermariages, lois de commerce, communauté religieuse, préservation de l'équilibre entre métropole et colonies) ; elles peuvent être « utiles », dans la mesure où elles ne sont pas « sous la domination » d'un centre mais « unies » à lui en soutenant ses intérêts « par principe »²³. Le danger démographique est alors

¹⁴ Voir P. Briand, « Montesquieu, Mably et Alexandre le Grand : aux sources de l'histoire hellénistique », *Revue Montesquieu* n°8, p. 151-197.

¹⁵ *EL*, XIX, 3. Voir C. Larrère, « L'empire, entre fédération et république », *Revue Montesquieu*, n°8, p. 111-150.

¹⁶ *EL*, X, 4, je souligne. Voir M. Mosher, « Montesquieu on Conquest: Three Cartesian Heroes and Five Good Enough Empires », *Revue Montesquieu*, n°8, p. 81-110.

¹⁷ *MP*, 185 (1731 ?). L'évolution de Montesquieu sur le droit de conquête a été mise en lumière par J. Terrel, « A propos de la conquête : droit et politique chez Montesquieu », *Revue Montesquieu* n°8, p. 137-150.

¹⁸ Selon C. Volpilhac-Augier, ces chapitres de la main du secrétaire H auraient été rédigés entre 1741 et 1742 et écartés lors de la révision de 1743-1744, mais il n'est pas exclu, au regard des commentaires du secrétaire O actif entre 1745 et 1747, que Montesquieu ait eu l'intention de réinsérer certains fragments dans *L'Esprit des lois*. Voir *L'Atelier de Montesquieu. Manuscrits inédits de La Brède*, C. Volpilhac-Augier éd., Naples, Liguori, 2002, p. 43-67 et la version mise à jour dans *De l'esprit des lois, manuscrit, Œuvres complètes de Montesquieu* (désormais OC), Oxford, Voltaire Foundation, vol. 4, 2008, p. 766-767.

¹⁹ OC, p. 766.

²⁰ Ce livre devait, selon les indications marginales, être le livre XI. On trouve ainsi plusieurs notes (« je crois bon pr le liv. onze », « tiré du liv. des colonies, renvoyé au liv. 11 », de la main du secrétaire L. Certains chapitres sur les confédérations devaient également être destinés au livre IX.

²¹ *Ibid.*, p. 775-776.

²² *Ibid.*, p. 779.

²³ C'est le cas lorsque le droit de cité est conféré aux colons (*ibid.*, p. 775).

maîtrisé : « Nous avons vu dans les établissements que les Anglais et les Hollandais ont faits dans les deux Indes, qu'ils se sont établis en Asie et en Amérique sans s'affaiblir en Europe, et qu'ils n'ont perdu que ce qu'ils avaient de trop »²⁴. En revanche, les colonies des Etats monarchiques ou despotiques ne font que les dépeupler, les affaiblir et agrandir démesurément le corps politique, comme ce fut le cas des Espagnols et des Portugais qui n'ont pas augmenté, mais divisé leur puissance. A la question de savoir « s'il est avantageux d'avoir en France des colonies », Montesquieu répond donc par la négative. Marque de prudence ? Au moment où l'empire colonial français s'étend, le philosophe a sans doute reculé devant la publication de cette sentence²⁵. Pour les monarchies modernes, l'empire conquérant est désormais voué à la tragédie, sinon au mythe.

b) Empire maritime et empire terrestre

Pourtant, Montesquieu ne s'arrête pas à cette dénonciation vigoureuse de la tentation impériale de la France. Loin de toute condamnation radicale, *L'Esprit des lois* distingue en effet deux figures, terrestre et maritime, de l'empire : le premier conduit à la misère et à la servitude, le second à la puissance et à la liberté. Il convient donc d'élucider le bel éloge formulé par A. Pagden : *L'Esprit des lois* aurait proposé l'analyse la plus lucide qui soit consacrée, au XVIII^e siècle, à l'empire conquérant et à l'empire commerçant – le passage de la guerre au commerce étant la seule solution possible au futur impérial de l'Europe²⁶.

Au livre XXI de *L'Esprit des lois*, Montesquieu creuse la différence entre empires terrestres et empires maritimes. La mer donne lieu à une logique de la *communication* des peuples que Montesquieu n'a de cesse d'opposer à celle de la *séparation* qui prévaut dans les empires conquérants : « l'histoire du commerce est celle de la communication entre les peuples » (XXI, 5). L'affirmation est polémique : dans l'esprit du mercantilisme défendu par Colbert ou Montchrétien, la colonisation est jugée nécessaire afin de décharger le royaume de sa population surnuméraire, d'œuvrer à la gloire de Dieu, de répandre la civilisation chez les peuples sauvages et d'acquérir d'inépuisables richesses grâce à l'approvisionnement en matières premières²⁷. Colbert souhaite étendre au Canada et aux Caraïbes le projet de monarchie universelle en constituant un Etat unifié, uni par la langue, les coutumes, la religion, les lois, le sang. Cette conception s'accompagne d'une volonté d'établir une unité culturelle de l'empire²⁸. Dans son *Traité de l'économie politique*, Montchrétien défend cette conception : la France n'est-elle pas la « gloire du monde, à laquelle non seulement toutes les terres, mais toutes les mers doivent obéissance »²⁹ ? Comme beaucoup de ses contemporains, l'auteur invoque certes le modèle impérial romain ; mais le modèle espagnol d'accroissement territorial obtenu grâce à la navigation est jugé supérieur encore, signe de la supériorité des modernes sur les anciens³⁰.

Or Montesquieu prend à revers ce modèle de l'art de la guerre appliqué au commerce : la colonisation commerciale, censément pacifique, relève chez les modernes des acquis du « raffinement ». Certains peuples modernes ont su changer les « objets de conquête » en « objets de commerce » et conférer aux Compagnies de commerce une délégation de souveraineté afin d'assurer l'essor des échanges :

Plusieurs peuples se sont conduits avec tant de sagesse, qu'ils ont donné l'empire à des compagnies de

²⁴ *Ibid.*, p. 776.

²⁵ Il s'agit d'une mention autographe.

²⁶ A. Pagden, *Lords of all the World*, New Haven et Londres, Yale University Press, 1995, p. 115-123. Voir aussi *Peoples and Empires*, New York, The Modern Library, 2001, chap. 7

²⁷ Voir A. de Montchrétien, *Traité de l'économie politique*, Th. Funck-Brentano éd., Paris, Plon, 1889, p. 315-329.

²⁸ Après 1663, lorsque la Compagnie des Indes Occidentales s'installe au Canada, aux Antilles, etc., les colons français sont incités à se marier avec les indigènes. Cette « francisation » des « sauvages » doit notamment permettre d'augmenter la population dans les Colonies et d'accroître ainsi la puissance disponible contre les Anglais (voir le « Mémoire à Jean Talon », 6 avril 1607, cité par A. Pagden, *Lords of all the World*, *op. cit.*, p. 149-150).

²⁹ A. de Montchrétien, *Traité de l'économie politique*, *op. cit.*, p. 279.

³⁰ *Ibid.*, p. 282.

négociants, qui, gouvernant ces États éloignés uniquement pour le négoce, ont fait une grande puissance accessoire, sans embarrasser l'État principal. Les colonies qu'on y a formées sont sous un genre de dépendance dont on ne trouve que peu d'exemples dans les colonies anciennes, soit que celles d'aujourd'hui relèvent de l'État même, ou de quelque compagnie commerçante établie dans cet État. L'objet de ces colonies est de faire le commerce à de meilleures conditions qu'on ne le fait avec les peuples voisins, avec lesquels tous les avantages sont réciproques. On a établi que la métropole seule pourrait négocier dans la colonie ; et cela avec grande raison, parce que le but de l'établissement a été l'extension du commerce, non la fondation d'une ville ou d'un nouvel empire (XXI, 21).

Loin que l'empire terrestre soit confiné aux anciens et l'empire maritime aux modernes, empires terrestres et empires maritimes constituent donc deux horizons de la modernité³¹. Alors que les colonies de conquêtes sont des entités soumises à un contrôle ou vouées à un peuplement par des habitants de la métropole, les colonies de commerce sont de simples comptoirs administrés par les Compagnies des Indes orientales et occidentales. Dans son *Essai politique sur le commerce*, Melon avait d'ores et déjà opéré cette distinction, récusant le modèle espagnol qui conduisit à la dépopulation et à l'extermination des Amérindiens³². Montesquieu s'en inspire : chez les modernes, le clivage sépare l'empire des Espagnols, dans la ligne « ancienne » de celui des Romains, et celui des « peuples plus raffinés qu'eux », qui surent utiliser les expéditions coloniales en vue de la seule croissance économique, le commerce extérieur nourrissant l'essor du commerce intérieur (XXI, 21).

A cet égard, l'histoire du commerce élaborée au livre XXI de *L'Esprit des lois* pourfend la vision mercantiliste de l'empire. Là où le Père Huet, auteur d'une *Histoire du commerce et de la navigation des anciens* dédiée à Colbert³³, entendait montrer la supériorité du modèle romain dont la France doit se vouloir l'héritière, l'auteur de *L'Esprit des lois* dissocie les deux esprits pour mieux abonder dans le sens de la supériorité athénienne dont l'Angleterre sera la figure moderne. La scission passe, au sein même de l'Antiquité, entre deux types d'empires. L'empire grec, contrairement à l'empire romain, est un empire maritime et sa domination est proportionnelle au nombre de nations qu'elle parvint à former. La Grèce est au cœur d'une économie-monde ouverte sur l'extérieure, dotée de ses zones secondaires et de sa périphérie (XXI, 7). La domination coloniale jadis atteinte par les cités grecques (Athènes, Corinthe, Rhodes, Orchomène) symbolise, tout à rebours de celle des Romains³⁴, l'assise solide et bénéfique de la prospérité. La Grèce soumet les peuples sans les subjuguier. Ses colonies de peuplement sont ordonnées non à la destruction mais à la conservation et à la prospérité, conformément au véritable esprit de la conquête (X, 3 ; XXI, 12). Tandis que les Romains instaurèrent l'inégalité entre citoyens et vaincus et usèrent de la tyrannie et du pillage, les Grecs, essaimant en Italie, en Espagne, en Asie mineure et sans doute dans les Gaules, y portèrent l'esprit d'indépendance propre au gouvernement républicain : « ces colonies grecques apportèrent avec elles un esprit de liberté qu'elles avaient pris dans ce doux pays »³⁵.

Le paradigme anglais – échappant à la typologie originelle des régimes³⁶ – doit dès lors être réévalué. Dans les *Lettres persanes*, l'Angleterre, « maîtresse de la mer (chose inouïe

³¹ Voir C. Schmitt, *Terre et Mer, un point de vue sur l'histoire mondiale*, trad. J.-L. Pesteil, Paris, Editions du Labyrinthe, 1985, p. 66 sq.

³² Melon, *Essai politique sur le commerce*, in *Economistes et financiers du XVIII^e siècle*, E. Daire éd., Genève, Slatkine Reprints, 1971, chap. IV, p. 677-678.

³³ Huet, *Histoire du commerce et de la navigation des anciens*, Paris, Fournier, 1716 (l'ouvrage a été écrit plus tôt). Voir C. Larrère, « L'histoire du commerce dans *L'Esprit des lois* », in *Le Temps de Montesquieu*, M. Porret et C. Volpillac-Auger édés., Genève, Droz, 2002, p. 319-336 ; C. Spector, *Montesquieu et l'émergence de l'économie politique, op. cit.*, chapitre 8.

³⁴ Voir *Romains*, chap. VI.

³⁵ *LP*, 125 (131), p. 478-479. Adam Smith prolongera la distinction (*Enquête sur la nature et les causes de la richesse des nations*, trad. P. Taïeb, Paris, P.U.F., 1995, IV, 7-8).

³⁶ L'Angleterre est une « nation où la république se cache sous la forme de la monarchie » (*EL*, V, 19). La caractérisation est tardive.

jusqu'alors), mêle le commerce avec l'empire »³⁷. Comme Athènes, Carthage et la Hollande, l'Angleterre incarne la figure maritime de l'empire, voué au commerce et non à la domination :

Si cette nation habitait une île, elle ne serait point conquérante, parce que ses conquêtes séparées l'affaibliraient. Si le terrain de cette île était bon, elle le serait encore moins, parce qu'elle n'aurait pas besoin de la guerre pour s'enrichir [...] Cette nation, que la paix et la liberté rendrait aisée, affranchie des préjugés destructeurs, serait portée à devenir commerçante. Si elle avait quelqu'une de ces marchandises primitives qui servent à faire de ces choses auxquelles la main de l'ouvrier donne un grand prix, elle pourrait faire des établissements propres à se procurer la jouissance de ce don du ciel dans toute son étendue³⁸.

Mais là où Athènes, éprise de gloire, n'est pas allée très loin dans l'extension de son commerce, « plus attentive à étendre son empire maritime qu'à en jouir »³⁹, l'Angleterre a su créer une communauté productive et coopérative, conduisant à la prospérité et à la liberté. Faut-il y voir une incarnation emblématique du « doux commerce » ? Montesquieu ne peut sans doute être accusé d'irénisme naïf : l'Angleterre pratique la « guerre de mer » et jouit de la fierté naturelle de ceux qui possèdent « l'empire de la mer ». Mus par la jalousie du commerce, les Anglais sont portés par la croyance que leur pouvoir, limité à l'intérieur, est à l'extérieur *sans bornes*, à la mesure de l'Océan :

La nation dominante habitant une grande île, et étant en possession d'un grand commerce, aurait toutes sortes de facilités pour avoir des forces de mer ; et comme la conservation de sa liberté demanderait qu'elle n'eût ni places, ni forteresses, ni armées de terre, elle aurait besoin d'une armée de mer qui la garantirait des invasions ; et sa marine serait supérieure à celle de toutes les autres puissances, qui, ayant besoin d'employer leurs finances pour la guerre de terre, n'en auraient plus assez pour la guerre de mer. L'empire de la mer a toujours donné aux peuples qui l'ont possédé, une fierté naturelle ; parce que, *se sentant capable d'insulter partout*, ils croient que leur pouvoir n'a pas plus de bornes que l'Océan (XIX, 27, n. s.).

Loin d'abandonner l'empire, l'Angleterre vise l'extension conjointe de sa puissance et de la liberté politique. Dans le cas de l'Amérique, la nation-mère sait *communiquer* à ses colonies lointaines son régime politique : « comme on aime à établir ailleurs ce qu'on trouve établi chez soi, elle donnerait au peuple de ses colonies la forme de son gouvernement propre : et ce gouvernement portant avec lui la prospérité, on verrait se former de grands peuples dans les forêts mêmes qu'elle enverrait habiter » (*ibid.*). C'est ce jugement, déjà mis en doute par Montesquieu lui-même⁴⁰, qui sera remis en cause dans les années ultérieures, à mesure que les rivalités commerciales entre nations européennes tourneront à l'affrontement armé⁴¹.

II. Commerce, honneur et empire dans l'œuvre de Tocqueville

Dans quelle mesure Tocqueville hérite-t-il de cette conception bénéfique de l'empire maritime et commerçant ? Dans quelle mesure rompt-il avec la distinction entre « esprit de conquête » et « esprit de commerce » que Benjamin Constant, pour sa part, reprend à *L'Esprit des*

³⁷ LP, 130 (136), p. 493. Sur la question de savoir si l'Angleterre décrite par Montesquieu relève ou non d'un « impérialisme commerçant » approuvé par Montesquieu, voir le débat entre J. Shklar (qui l'affirme) et S. M. Mason (J. Shklar, *Montesquieu*, Oxford, Oxford University Press, 1987, p. 65-66 ; S. M. Mason, « Montesquieu, Europe and the Imperatives of Commerce », *British Journal for Eighteenth Century Studies*, n° 17, 1994, p. 65-72).

³⁸ EL, XIX, 27. A propos de la *Constitution d'Athènes*, dont l'attribution est aujourd'hui controversée, Montesquieu écrit : « Vous diriez que Xénophon a voulu parler de l'Angleterre » (EL, XXI, 7). Selon B. Manin, la source du concept d'« empire de la mer » est un texte intitulé *La Constitution d'Athènes*, qui n'est pas en réalité l'œuvre de Xénophon, comme on le croyait au XVIII^e siècle, mais d'un auteur anonyme que l'on désigne aujourd'hui sous le nom de « Pseudo-Xénophon » (« Montesquieu, la république et le commerce », *Archives européennes de sociologie*, XLII, 3, 2001, p. 573-602).

³⁹ EL, XXI, 7. Lignes où il faut sans doute aussi entendre, selon B. Manin, l'écho de Thucydide et de son *Histoire de la guerre du Péloponnèse*.

⁴⁰ Le rapport d'amitié mutuelle peut dégénérer en haine et en lutte pour l'indépendance, comme le prophétise Montesquieu pour les colonies anglaises d'Amérique. Voir *Notes sur l'Angleterre*, Masson, t. III, p. 291 : « Je ne sais ce qui arrivera de tant d'habitants que l'on envoie d'Europe et d'Afrique dans les Indes occidentales ; mais je crois que si quelque nation est abandonnée de ses colonies, cela commencera par la nation anglaise ». Sur le concept de « jalousie du commerce », voir I. Hont, *Jealousy of Trade*, Cambridge, Harvard University Press, 2005.

⁴¹ Voir M. Platania, « Dynamiques des empires et dynamiques du commerce : inflexions de la pensée de Montesquieu (1734-1802) », *Revue Montesquieu*, n° 8, p. 43-66.

a) Liberté et empire

Tout au long de son œuvre et de sa carrière politique, Tocqueville tend à se démarquer peu à peu de la critique de l'empire territorial élaborée par Montesquieu⁴³. Dans une page de la première *Démocratie* très inspirée de *L'Esprit des lois*, Tocqueville énonçait les avantages des petites républiques où la vaine gloire n'a pas lieu d'être. L'éloge des petites nations, berceau de la liberté politique, s'accompagnait alors d'une observation lucide : « Il est arrivé que la plupart d'entre elles ont perdu cette liberté en grandissant »⁴⁴. Les passions fatales à une république grandissent avec l'étendue du territoire : « Il est donc permis de dire d'une manière générale que rien n'est si contraire au bien-être et à la liberté des hommes que les grands empires »⁴⁵. A l'instar de Montesquieu et des *Federalists* (Hamilton, Madison), il mettait alors en avant le modèle fédératif qui conjugue les avantages des grands et des petits Etats⁴⁶.

Le célèbre chapitre sur « les trois races qui habitent les Etats-Unis » offre un autre aperçu de l'héritage de Montesquieu. D'un côté, Tocqueville semble plus convaincu que son prédécesseur de l'impossibilité de civiliser un peuple par la conquête : les peuples barbares s'élèvent d'eux-mêmes à la civilisation ou ne jouissent des lumières d'autres nations que lorsqu'ils les dominent militairement⁴⁷. De l'autre, l'auteur de *La Démocratie en Amérique* brouille la distinction entre colonies de conquête et colonies de commerce : aux Etats-Unis, les Indiens ne peuvent s'intégrer dignement à la nation colonisatrice, fût-elle commerçante, dans la mesure où les rapports de force matériels et intellectuels leurs sont contraires. « Très funeste », la concurrence joue en leur défaveur ; elle les conduit à la misère et à la servitude⁴⁸. Si Tocqueville, comme Montesquieu, est donc conscient des effets dévastateurs de la tyrannie du gouvernement et de l'avidité des colons, il dénonce en outre l'oppression des Amérindiens auxquels les institutions « libres » sont imposées sans leur consentement – ce qui les pousse, non vers la civilisation, mais vers la « barbarie »⁴⁹. Contrairement à *L'Esprit des lois*, la première *Démocratie* ne marque plus une frontière intangible entre le repoussoir de la colonisation à l'espagnole et celui, plus « raffiné », de la colonisation issue d'institutions républicaines et libres. Tout au contraire, Tocqueville suggère que les populations indiennes ayant échappé au massacre finissent par « se mêler à ses vainqueurs et par adopter leur religion et leurs mœurs », tandis que le légalisme des Américains conduit à une politique de déportation et d'extinction plus pernicieuse encore :

Les Espagnols, à l'aide de monstruosité sans exemples, en se couvrant d'une honte ineffaçable, n'ont pu parvenir à exterminer la race indienne, ni même à l'empêcher de partager leurs droits ; les Américains des Etats-Unis ont atteint ce double résultat avec une merveilleuse facilité, tranquillement, légalement, philanthropiquement, sans répandre de sang, sans violer un seul des grands principes de la morale aux yeux du monde. On ne saurait détruire les hommes en respectant mieux les lois de l'humanité⁵⁰.

Devenu homme politique, Tocqueville revient pourtant sur cette condamnation sans appel de la colonisation et de la « lutte des races »⁵¹. Dans un contexte où l'Inde n'est plus

⁴² B. Constant, *De l'esprit de conquête et de l'usurpation*, rééd. Paris, GF-Flammarion, 1986, 1^e partie, chap. 2.

⁴³ Sur la chronologie précise de cette évolution qui tourne à la contradiction, voir Melvin Richter, « Tocqueville on Algeria », *Review of Politics*, 25, n° 3, 1963, p. 362-398 ; Alan S. Kahan, « Tocqueville : liberalism and imperialism », in *French Liberalism from Montesquieu to the Present Day*, R. Geenesn and H. Rosenblatt eds., Cambridge, Cambridge University Press, 2012, p. 152-165.

⁴⁴ *DA*, I, 1, 8, p. 179.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 180.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 181 ; voir *EL*, IX, 1.

⁴⁷ *DA*, I, 10, p. 383-384. Montesquieu avait jugé favorablement les « réductions » jésuites du Paraguay (*EL*, IV, 6).

⁴⁸ *Ibid.*, p. 385-386.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 388, 392.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 393.

⁵¹ Voir Nestor Capdevila, *Tocqueville et les frontières de la démocratie*, Paris, P.U.F., 2007.

seulement une colonie de comptoirs mais un territoire conquis, l'auteur tire toutes les conséquences de la rivalité accrue entre l'Angleterre et la France. L'Algérie lui donne alors l'occasion de défendre l'empire. Nul ne peut dominer sans coloniser, sous peine de n'obtenir qu'une domination improductive et précaire : « Il a beaucoup été dit et il y a des gens qui pensent encore que les Français devraient se borner à dominer en Algérie sans vouloir y coloniser. L'étude de la question m'a donné une opinion toute contraire »⁵². La distance avec Montesquieu apparaît ici : au chapitre 8 du livre XXI, *L'Esprit des lois* répondait négativement à la question « faut-il conquérir un pays pour y négocier ? ». Pour sa part, Tocqueville répond positivement à la question « faut-il conquérir un pays pour le coloniser ? ». Négligeant la théorie moderne de la *prudence* élaborée par le philosophe, l'homme politique soutient désormais que la victoire militaire est la condition de la domination économique et, surtout, de la puissance politique.

Sans doute ne faut-il pas minorer les réticences de Tocqueville à l'égard de certains effets pervers de la colonisation : après un moment d'enthousiasme à l'idée d'une fusion culturelle des colonisés et des colons, il prend conscience lors de son premier voyage en Algérie en 1841 des obstacles insurmontables au mélange harmonieux des peuples. Le risque n'est pas seulement celui des haines suscitées chez les colons par l'arbitraire militaire et le despotisme administratif, qui s'épanouit d'autant plus au-dehors qu'il doit être refoulé au dedans ; le risque est lié à la colonisation elle-même, dans la mesure où un peuple en partie nomade et tribal ne s'accommodera jamais de la domination coloniale, qui tendra à susciter un sentiment d'unité nationale auparavant inexistant⁵³. Aucun gouvernement, aussi juste et bienveillant soit-il, ne peut immédiatement unir des populations dont l'histoire, la religion, les lois et les pratiques sont si profondément distinctes. Pour autant, Tocqueville finit bien par justifier ce que le chapitre sur les « trois races » tendait à exclure : la nécessité d'employer « tous les moyens de désoler les tribus » (interdiction du commerce, ravages du pays, destruction des récoltes, saisie des vieillards, des femmes et des enfants, *razzias*). Même s'il récuse les violences gratuites, l'homme politique se montre soucieux de faire taire les « cris » entendus en France contre ces pratiques. Il invoque alors un prétendu « droit de la guerre » *had hoc* que Montesquieu, à la suite de Locke, avait vigoureusement proscrit⁵⁴.

b) L'adoucissement des mœurs, nouveau fléau ?

L'une des raisons de cette prise de distance réside sans doute dans l'inquiétude de Tocqueville face à la médiocrité des passions démocratiques. Dans *De la démocratie en Amérique*, le philosophe infléchit la réflexion de Montesquieu sur le « doux commerce » - les effets bénéfiques de l'essor des échanges sur la paix et sur la liberté⁵⁵. Dans un chapitre intitulé « Pourquoi les révolutions deviendront rares dans les démocraties » (II, III, 21), l'auteur souligne que le commerce porte à la liberté et éloigne la perspective des révolutions : « Je ne sache rien d'ailleurs de plus opposé aux mœurs révolutionnaires que les mœurs commerciales. Le commerce est naturellement ennemi de toutes les passions violentes. Il aime les tempéraments, se plaît dans les compromis, fuit avec grand soin la colère. Il est patient, souple, insinuant, et il n'a recours aux moyens extrêmes que quand la plus absolue nécessité l'y oblige. Le commerce rend les hommes indépendants les uns des autres ; il leur donne une haute idée de leur valeur individuelle ; il les porte à vouloir faire leurs propres affaires, et leur apprend à y réussir ; il les dispose donc à la liberté, mais il les éloigne des révolutions »⁵⁶.

Le commerce pourrait-il se substituer à l'honneur pour donner aux hommes une haute idée de leur valeur, et préserver leur liberté face au risque de despotisme ? Montesquieu avait

⁵² « Ecrits sur l'Algérie », in *Ecrits et discours politiques*, OC, t. III.1, Paris, Gallimard, 1962, p. 217.

⁵³ Voir Ewa Atanassow, « Tocqueville's Algeria and the Final Frontier » dans ce volume.

⁵⁴ Travail sur l'Algérie (octobre 1841), in OC (Pléiade), t. III, p. 706. Voir *a contrario* EL, X, 3.

⁵⁵ Voir A. O. Hirschmann, *Les Passions et les Intérêts*, trad. P. Andler, Paris, P.U.F., 1997 ; C. Spector, *Montesquieu et l'émergence de l'économie politique*, Paris, Honoré Champion, 2006, chap. 4.

⁵⁶ DA, II, III, 21, p. 771.

soutenu que le négoce et la finance peuvent, en vertu de l'indépendance de leurs circuits internationaux, contribuer à la liberté politique⁵⁷. Comme plus tôt à propos de l'honneur, dont le « règne » des règles suivies et des caprices soutenus est incompatible avec les conditions d'existence du despotisme (III, 8), *L'Esprit des lois* mettait en exergue le « règne » du commerce : « Le commerce, tantôt détruit par les conquérants, tantôt gêné par les monarques, fuit d'où il est opprimé, se repose où on le laisse respirer : il règne aujourd'hui où on ne voyait que des déserts, des mers et des rochers ; là où il régnait, il n'y a que des déserts » (XXI, 5). Grâce à la déterritorialisation des richesses, grâce à la mobilité du crédit, les actions violentes des princes (persécutions, spoliations) sont désormais condamnées à l'impuissance⁵⁸.

Constatant le déclin de l'honneur dans les sociétés démocratiques, Tocqueville se confronte cependant à des circonstances politiques nouvelles : l'enjeu véritable n'est plus tant la modération du pouvoir du prince que le risque de révolution et de soulèvement du peuple. Or de ce point de vue, l'accroissement des biens mobiliers joue en défaveur de la violence révolutionnaire⁵⁹. Dans cette configuration singulière, la propriété mobilière dont Montesquieu avait fait une garantie contre le despotisme devient son meilleur atout : l'extension de la forme mobilière de la propriété rend possible l'appropriation et le contrôle, par l'Etat, des richesses privées. Au moment où la Révolution industrielle prend son essor, la « classe industrielle » qui croît sans cesse et l'emporte désormais sur la « classe marchande » « apporte le despotisme dans son sein », et « il s'étend naturellement à mesure qu'elle se développe »⁶⁰.

Tocqueville poursuit donc l'analyse de Montesquieu dans une voie inédite : d'un côté, il affirme à son tour que les institutions commerçantes produisent un véritable goût pour la liberté⁶¹. De l'autre, il tire les conséquences de la Révolution industrielle et de la redéfinition du despotisme démocratique. Au regard de la « nouvelle physionomie de la servitude », associée non à la violence et à la cruauté mais à la faiblesse des passions politiques et à la douceur morale, il convient d'infléchir le mot d'ordre de *L'Esprit des lois* : la douceur des mœurs n'est plus seulement le meilleur atout de la modernité ; elle est aussi un risque contre lequel les siècles démocratiques doivent se prémunir. L'évolution des mœurs commande une mutation profonde. Montesquieu ne percevait que les prémisses d'une tendance en vertu de laquelle l'amour héroïque de la gloire cède la place à l'appât du gain, l'ostentation à l'utilité, et le prestige au profit⁶² ; avec le déclin de l'honneur et des corps intermédiaires, Tocqueville s'inquiète de la domestication des passions politiques et héroïques par le seul amour du bien-être, source de servitude⁶³.

Or cette autre vision de la modernité ouvre la voie à une restauration de la grandeur par l'empire. Elle se traduit par une divergence avec John Stuart Mill, correspondant et ami de Tocqueville, en mars 1841 :

Ce n'est pas à vous, Mon cher Mill, que j'ai besoin de dire que la plus grande maladie qui menace un peuple organisé comme le nôtre c'est l'amollissement graduel des mœurs, l'abaissement de l'esprit, la médiocrité des goûts ; c'est de ce côté que sont les grands dangers de l'avenir. Ce n'est pas à une nation démocratiquement constituée comme la nôtre et chez lesquels les vices naturels de la race ont une malheureuse coïncidence avec les vices naturels de l'état social, ce n'est pas à cette nation qu'on peut laisser prendre aisément l'habitude de sacrifier ce qu'elle croit sa grandeur à son repos, les grandes affaires aux petites ; ce n'est pas à une pareille

57 « Ce qui fait que les gens de commerce sont plus indépendants, c'est que leurs biens sont plus hors de portée des mains du souverain » (MP, 776). Voir C. Spector, *Montesquieu et l'émergence de l'économie politique*, Paris, Honoré Champion, 2006, chap. 4 et 5.

58 *EL*, XXI, 20 ; XXII, 13.

59 *DA*, II, III, 21, p. 772.

60 *DA*, II, IV, 5, p. 829.

61 *Sur la démocratie en Amérique, Fragments inédits, op. cit.*, p. 8. « Commercial institutions produce not only skill in making use of liberty, but also a real taste for it. Without commerce, such a taste for political liberty amount to no more than childish desires or youthful fears ».

62 « C'est l'esprit de commerce qui domine aujourd'hui » (MP, 810). « Ce qu'on appelait autrefois gloire, lauriers, trophées, triomphes, couronnes, est aujourd'hui de l'argent comptant » (MP, 1602). Voir MP, 575, 760-761.

63 *DA*, III, III, 18 ; *AR*, I, XI, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, p. 175.

nation qu'il est sain de laisser croire que sa place dans le monde est plus petite, qu'elle est déchu du rang où l'avaient mise ses pères, mais qu'il faut s'en consoler en faisant des chemins de fer et en faisant prospérer au sein de la paix, à quelque condition que cette paix soit obtenue, le bien-être de chaque particulier. Il faut que ceux qui marchent à la tête d'une pareille nation y gardent toujours une attitude fière s'ils ne veulent laisser tomber très bas le niveau des mœurs nationales⁶⁴.

c) Une résurgence de l'honneur ?

Au-delà des raisons conjoncturelles, l'attitude ambivalente de Tocqueville à l'égard de l'héritage de Montesquieu se comprend ainsi : confronté à une colonisation déjà réalisée qui prend la suite de l'occupation de l'Empire Ottoman, l'homme politique entend saisir l'occasion pour redorer le blason de la France. Alors même que son discours en défense de l'abolition de l'esclavage présentait la civilisation française comme porteuse des droits de l'homme et l'abolition comme une « question d'honneur » pour la France démocratique⁶⁵, les lettres et discours sur l'Algérie adoptent un autre ton. Dès 1841, la question majeure qui l'occupe est stratégique, voire tactique : il s'agit de savoir comment l'emporter militairement à moindre frais et comment administrer de manière efficace (donc décentralisée). Embarqué aux côtés de Bugeaud ou de Lamoricière, Tocqueville approuve l'art de la guerre qui permet de vaincre Abd-el-Kader et le « fanatisme » des Arabes – tout en valorisant la colonisation civile⁶⁶. Pourtant, une justification émerge, au-delà de l'intérêt immédiat : dans la rivalité avec l'Angleterre, l'honneur de la France est en jeu.

Quel sens accorder à cette invocation de « l'honneur » ? Malgré la superposition chronologique, la distance à l'égard des deux *Démocraties* doit ici encore être relevée : dans la seconde *Démocratie*, la leçon de Montesquieu se trouve transposée dans un contexte nouveau – celui des métamorphoses inéluctables de l'honneur dans les siècles démocratiques⁶⁷. Inspiré de l'article « Honneur » de Saint-Lambert dans l'*Encyclopédie*, d'un mémoire du père de Tocqueville ainsi que des conversations privées avec Kergolay, le célèbre chapitre consacré à l'honneur est surtout imprégné des analyses de *L'Esprit des lois*⁶⁸. Mais l'honneur féodal, jugé « extraordinaire »,

⁶⁴ « I do not have to tell you, my dear Mill, that the greatest malady that threatens a people organized as we are is the gradual softening of mores, the abasement of the mind, the mediocrity of tastes (...) one cannot let this nation take up easily the habit of sacrificing what it believes to be its grandeur to its repose, great matters to petty ones ; it is not healthy to allow such a nation to believe that its place in the world is smaller, that it is fallen from the level on which its ancestors had put it, but that it must console itself by building railroads and by making the well-being of each private individual prosper amidst peace, under whatever condition the peace is obtained. It is necessary that those who march at the head of such a nation would always keep a proud attitude, if they do not wish to allow the level of national mores to fall very low » (Letter of March 18, 1841, OC VI.1, p. 335, translation modified by Pitts from *Selected Letters*, p. 151). According to J. Pitts, « Mill responded to Tocqueville's confidence with a scolding. He agreed reluctantly « that the feeling of orgueil national is the only feeling of a public-spirited and elevating kind which remains and that it ought not therefore be permitted to go down ». But French politicians – and Mill did not exclude Tocqueville – had offered the French public only « low and grovelling » ideas of what « constitutes national glory and national importance » ; they had sacrificed good government and solid achievement for boisterous self-importance » (p. 337-8 quoted in *A Turn to Empire*, *op. cit.*, p. 195).

⁶⁵ OC, III.1, p. 124.

⁶⁶ M. Richter, *art. cit.*, p. 377. Richter souligne que Tocqueville resta silencieux en 1846 au moment où l'on découvrit que des centaines d'Arabes avaient été enfumés à mort au cours des razzias qu'il jugeait humaines, tandis que Lamartine s'opposa avec ferveur à cette politique (p. 389-390).

⁶⁷ Je me sépare ici de l'analyse de Paul Rahe, qui considère que Montesquieu avait prédit le déclin du préjugé « ridicule » de l'honneur avec le développement des lumières, et que Tocqueville, en conséquence, ne fait que le suivre sur ce point (*Soft despotism*, *op. cit.*, p. 170).

⁶⁸ En janvier 1838, Louis de Kergolay en visite à Baugy pendant quatre jours a probablement aidé Tocqueville à la rédaction de ce chapitre. L'auteur écrivait à Beaumont le 18 janvier : « Louis vient de passer quatre jours ici ; j'étais dans ce moment là *embricailé* dans un système d'idées dont je ne pouvais me dépêtrer. C'était un vrai cul-de-sac intellectuel, dont il m'a fait sortir en peu d'heures » (Lettre à Gustave de Beaumont, OC VIII.1, p. 279). Comme le notent les éditeurs, Tocqueville avait au préalable demandé à son père de consulter le bibliothécaire de l'Institut royal de France afin d'obtenir des renseignements sur le code de l'honneur féodal. Or M. Feuillet se contenta de renvoyer à l'article afférent de l'*Encyclopédie* ainsi qu'aux livres III, IV et XXVIII de *L'Esprit des lois*. En complément, Hervé de Tocqueville rédigea donc un mémoire fourni envoyé à son fils le 17 janvier 1838 (voir *Pléiade*, p. 1150-1153). Il ne faut pas sous-estimer l'importance de ce chapitre délicat sur l'honneur. Dans son « Discours de rentrée des tribunaux sur le duel » prononcé devant les magistrats du Tribunal de Versailles en novembre 1828, Tocqueville avait soutenu

est désormais renvoyé aux besoins *très spéciaux* d'une caste aristocratique. Les sociétés démocratiques ne peuvent que renoncer à l'*ethos* de la distinction pour promouvoir une morale de la similitude et de la ressemblance. Les règles d'attribution de la louange et du blâme, désormais, ne sont plus « bizarres » du fait de leur particularité, soumises à l'appréciation de la réputation évaluée par ses pairs, mais intériorisées et généralisées ; la disparition des nations conduirait à celle de l'honneur national lui-même. A l'éthique particulariste des siècles aristocratiques se substitue une morale universaliste de la conscience⁶⁹.

Or loin d'imaginer sérieusement cet *au-delà* de l'Etat-nation, et loin d'entériner le devenir industriel et pacifique de l'honneur comme il l'envisage dans la seconde *Démocratie*⁷⁰, Tocqueville perçoit la question algérienne comme l'occasion de redonner vigueur à l'honneur national⁷¹. Dès 1837, l'honneur contribue à justifier la domination directe sur les populations civiles : « Indépendamment des tribus sur lesquelles il est de notre intérêt de ne chercher à exercer, quant au présent, qu'une influence indirecte, il y a une partie assez considérable du pays que notre sécurité aussi bien que notre honneur nous obligent de conserver sous notre puissance immédiate et à gouverner sans intermédiaire »⁷². Devenu rapporteur de la Commission parlementaire sur l'Algérie, Tocqueville utilise l'argument de l'*honneur* de préférence à ceux de l'*intérêt* financier, agricole et commerçant (s'approprier le trésor du Dey d'Alger, s'assurer de terres fertiles et de débouchés pour les produits manufacturés, contrôler la Méditerranée). Il n'invoque presque jamais non plus l'argument répandu de la *mission civilisatrice* – la libération des esclaves chrétiens et des peuples opprimés par l'Empire Ottoman, la disparition du fanatisme et la diffusion des lumières⁷³. Pour Tocqueville, la France doit surtout préserver son statut de grande puissance sur la scène internationale : « Je ne crois pas que la France puisse songer sérieusement à quitter l'Algérie. L'abandon qu'elle en ferait serait aux yeux du monde l'annonce certaine de sa décadence. Il y aurait beaucoup moins d'inconvénient à nous voir enlever de vive force notre conquête par une nation rivale »⁷⁴. Au lendemain de la crise franco-anglaise de 1840, Tocqueville se montre hostile à la politique d'apaisement de Guizot dans la question d'Orient :

Si la France reculait devant une entreprise où elle n'a devant elle que les difficultés naturelles du pays et l'opposition des petites tribus barbares qui l'habitent, elle paraîtrait aux yeux du monde plier sous sa propre impuissance et succomber par son défaut de cœur. Tout peuple qui lâche aisément ce qu'il a pris et se retire paisiblement de lui-même dans ses anciennes limites, proclame que les beaux temps de son histoire sont passés. Il entre visiblement dans la période de son déclin. Si jamais la France abandonne l'Algérie, il est évident qu'elle ne peut le faire qu'au moment où on la verra entreprendre de grandes choses en Europe et non pas dans un temps comme le nôtre où elle semble descendre au second rang et paraît résignée à laisser passer en d'autres mains la direction des affaires européennes⁷⁵.

Non seulement l'abandon se traduirait par une reprise immédiate des lieux par les rivaux de la France, mais la perte d'Alger serait attentatoire à l'honneur de la nation : « notre action dans le

qu'« un Etat périclité s'il (l'honneur) ne règne où la vertu n'est plus » (OC XVI, p. 49-65, ici p. 63). Le discours doit être lu en entier.

⁶⁹ *DA*, II, III, 18, p. 756-758.

⁷⁰ Voir *DA*, II, III, 10-12.

⁷¹ « Tocqueville turned to the conquest of Algeria as a facet of his political efforts to generate in France the national pride and public virtue he believed the nation required » (Jennifer Pitts, *A Turn to Empire, The Rise of Imperial Liberalism in Britain and France*, Princeton, Princeton University Press, 2006, p. 196). Certains se réjouissent de la politique « virile » esquissée par Tocqueville (Harvey C. Mansfield et Delba Winthrop, « Tocqueville's New Political Science », in *The Cambridge Companion to Tocqueville*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006, p. 81-107).

⁷² Seconde lettre sur l'Algérie (22 août 37), in *Ecrits et discours politiques*, *op. cit.*, p. 149.

⁷³ Les deux arguments se trouvent déjà chez Raynal, *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les Deux Indes*, Paris, 1770, vol. IV, p. 113-116. Voir Ann Thomson, « Arguments for the Conquest in the Late Eighteenth and Early Nineteenth Centuries », *The Maghreb Review*, 14, n°1-2, 1989, p. 108-118.

⁷⁴ *Ecrits sur l'Algérie*, *op. cit.*, p. 213. Voir Cheryl Welch, « Colonial Violence and the Rhetoric of Evasion: Tocqueville on Algeria », *Political Theory*, 31, April 2003, p. 235-254 ; Richard Boyd, « Imperial Fathers and Favorite Sons. J. S. Mill, Alexis de Tocqueville, and Nineteenth Century Visions of Empire », in *Feminist Interpretations of Alexis de Tocqueville*, J. Locke et E. Hunt Botting eds., University Park, The Pennsylvania State University Press, 1992, p. 225-252.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 214.

monde sera suspendue et le bras de la France comme paralysé, état de chose qu'il importe à notre sûreté autant qu'à notre honneur de faire cesser vite »⁷⁶. A cet égard, l'attitude de Tocqueville ne se démarque pas seulement de celle d'un opposant de gauche à l'aventure coloniale algérienne (pour qui l'argument de l'honneur est manipulé par ceux qui ont un intérêt économique à la conquête⁷⁷), mais aussi aux principes d'un autre grand libéral, héritier de Montesquieu : Benjamin Constant, beaucoup plus méfiant à l'égard des illusions de la politique coloniale comme politique de la grandeur et de l'honneur⁷⁸.

*

Sans se justifier, le revirement de Tocqueville sur la question de l'empire se comprend au regard de son statut d'homme politique directement aux prises avec les tragédies de l'histoire. Montesquieu considère que la conquête territoriale risque de donner lieu aux pires génocides et, ultimement, au déclin des nations conquérantes ; critiquant les volontés expansionnistes de la France, il donne l'Angleterre en modèle d'une colonisation commerçante moderne, plus « raffinée » que celle des imitateurs du modèle romain. Confronté à la nouvelle politique coloniale anglaise, Tocqueville entend à son tour privilégier ce modèle, tout en ayant conscience, autant que son prédécesseur, des singularités du caractère national français – plus capable de coups d'éclat que de conquêtes durables⁷⁹. Mais le modèle anglais est désormais conquérant, comme le relèvent les travaux préparatoires sur la colonisation en Inde : « L'Inde. Grande position. De là l'Angleterre domine toute l'Asie. Eclat qui rejaillit sur toute la nation. Sentiment de grandeur et de puissance que cela donne à tout un peuple. Ce n'est pas toujours par les considérations financières et commerciales qu'un peuple doit juger de la valeur d'une conquête »⁸⁰. Sur la question de la colonisation plus encore que dans les affaires intérieures, le libéralisme aristocratique de Tocqueville n'admet qu'avec douleur l'individualisme et le « matérialisme honnête » des siècles démocratiques.

La différence entre Tocqueville et Montesquieu ne tient donc pas seulement à l'évolution des circonstances historiques : elle a trait à la loyauté de Tocqueville à certaines valeurs aristocratiques alors même qu'il défend le nouvel esprit de la démocratie. Cette loyauté, qui est aussi une loyauté à Montesquieu, place parfois Tocqueville en contradiction avec lui-même : peut-on préserver une forme d'honneur dans une société qui l'a remplacé, à titre de passion dominante, par l'intérêt bien compris ? Rien n'est moins évident. En témoigne l'évolution entre une lettre à Corcelle de 1840 où l'auteur excluait tout autre voie autre que l'abandon ou la complète domination, et une lettre au même écrite six ans plus tard : « *How can we manage to create in Africa a French population with our laws, our mores, our civilization, while still preserving vis-à-vis the indigenous people all the considerations that justice, humanity, our interest well understood, and, as you have said, our honor strictly oblige us to preserve ?* »⁸¹. L'honneur a changé de camp : ses prescriptions trop faibles ne peuvent plus guider nos conduites.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 216.

⁷⁷ Sur Desjobert, voir J. Pitts, *A Turn to Empire*, *op. cit.*, p. 185-189.

⁷⁸ Constant meurt en décembre 1830, juste après la conquête de l'Algérie. Nous ne disposons donc d'un seul le texte de lui sur la question (« Alger et les élections », *Le Temps*, 20 juin 1930). Constant insiste sur le fait qu'il s'agit d'une affaire d'honneur entre le Dey d'Alger et Charles X, mais demeure très méfiant à l'égard des risques de manipulation politique et d'oppression accrue (voir J. Pitts, *op. cit.*, p. 184).

⁷⁹ *AR*, *op. cit.*, p. 249, qui reprend de très près *EL*, IX, 7.

⁸⁰ *OC III.1*, p. 478. « *India. A great position, from which England dominates all Asia. A glory which revives the entire English nation. What a sense of grandeur and power this possession creates in every part of that people. The value of a conquest ought not to be calculated only in terms of financial and commercial considerations* ». Voir Jean Alphonse Bernard, *Tocqueville in India*, Paris, Les Éditions d'en face, 2006. Tocqueville tente également désormais de s'inspirer du modèle américain de colonisation (lettre à F. Lieber du 22 juillet 1746, *OC VII*, p. 111).

⁸¹ Letter to Corcelle of October 10, 1846.

